



ASSOCIATION DEPARTEMENTALE O.C.C.E. DE LA VIENNE

Association loi 1901
Siège social : 8 rue de la brouette du Vinaigrier
86000 POITIERS

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 août 2020

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**



ASSOCIATION DEPARTEMENTALE O.C.C.E. DE LA VIENNE

Association loi 1901

Siège social : 8 rue de la brouette du Vinaigrier
86000 POITIERS

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 août 2020

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

A l'assemblée générale,

Impossibilité de certifier

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, il nous appartient d'effectuer l'audit des comptes annuels de l'Association Départementale de l'O.C.C.E de la Vienne relatifs à l'exercice clos le 31 août 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous sommes dans l'impossibilité de certifier que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice. En effet, en raison de l'importance des points décrits dans la partie « Fondement de l'impossibilité de certifier », nous n'avons pas été en mesure de collecter les éléments suffisants et appropriés pour fonder une opinion d'audit sur ces comptes.

Fondement de l'impossibilité de certifier

Conformément à ses statuts, votre association « a pour objet de permettre et de favoriser à tous les degrés, dans les écoles et les établissements laïques d'enseignement et d'éducation du département la création de coopératives scolaires et de foyers coopératifs ». Les « *coopératives scolaires* » et les « *foyers coopératifs affiliés* » sont des regroupements de membres actifs qui n'ont pas d'autonomie juridique. Ils tiennent obligatoirement une comptabilité qui forme un chapitre spécial de la comptabilité d'ensemble de l'association. Ces mêmes statuts imposent la présentation de comptes annuels du « *siège départemental* » de l'association et de comptes annuels agrégés intégrant l'ensemble des « *coopératives scolaires* », les « *foyers coopératifs affiliés* » et le « *siège départemental* ».

Au cours de notre audit, nous avons fait les constatations suivantes :

- L'annexe des comptes annuels agrégés rappelle que 69 sur les 283 coopératives scolaires et foyers coopératifs ne tiennent pas leur comptabilité sur le logiciel préconisé Retkoop ;
- en l'absence de moyens suffisants, notamment en personnels salariés ou bénévoles et plus généralement financiers, le nombre de contrôles sur pièces de comptes rendus financiers réalisés par votre siège départemental n'est pas assez significatif au regard du nombre total de coopératives et foyers coopératifs affiliés.

En raison des faits exposés ci-dessus et bien qu'aucune anomalie n'ait été relevée dans les comptes annuels du « *siège départemental* », nous sommes dans l'impossibilité de certifier les comptes annuels agrégés de l'association.



Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que nous ne formulons pas d'appréciation complémentaire aux points décrits dans la partie « Fondement de l'impossibilité de certifier ».

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du conseil d'administration et dans les autres documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels appellent de notre part les mêmes constatations que celles formulées dans la partie « Fondement de l'impossibilité de certifier ».

Responsabilités de la direction et des personnes constituant la gouvernance de l'association relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'effectuer un audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France et d'établir un rapport sur les comptes annuels.

Nous avons réalisé notre mission dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} septembre 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Fait à Boulogne, le 27 janvier 2021

audit france

Commissaire aux Comptes

Représenté par Christophe Rambeau
Commissaire aux Comptes

BILAN DE L'ASSOCIATION

OCCE DE LA VIENNE

ACTIF	31.08.2020			31.08.2019	PASSIF	31.08.2020	31.08.2019
	Brut	Amort. & Dépréciat°	Net				
ACTIF IMMOBILISE					FONDS PROPRES		
Immobilisations incorporelles					Fonds propres (avant affectation)	210 274	196 944
Terrains					Report à nouveau	1 098 858	983 542
Constructions					Résultat de l'association	306 475	126 355
Installations et matériels d'activités	2 699	2 699			Subventions d'investissement		
Autres immobilisations corporelles	7 782	7 635	147	367	Total	1 615 607	1 306 842
Immobilisations en cours					FONDS DEDIES ET PROVISIONS		
Prêts OCCE					Fonds dédiés		
Autres immobilisations financières	15		15		Provisions pour risques		
Total	10 496	10 334	162	367	Provisions pour charges		
					Total		
ACTIF CIRCULANT					DETTES		
Stocks	144		144	1 036	Emprunts OCCE		
Coopératives et usagers divers	14 030		14 030	6 831	Emprunts et dettes assimilées		
Comptes courants OCCE	4 404		4 404	154	Fournisseurs	3 600	3 960
Autres créances (dont erreurs débitrices)	789		789	4 560	Dettes fiscales et sociales		889
Trésorerie	1 599 678		1 599 678	1 310 421	Comptes courants OCCE		
Charges constatées d'avance					Autres dettes (dont erreurs créditrices)		11 679
Total	1 619 045		1 619 045	1 323 002	Produits constatés d'avance		
					Total	3 600	16 528
TOTAL	1 629 542	10 334	1 619 207	1 323 370	TOTAL	1 619 207	1 323 370

OCCE DE LA VIENNE

	2019/2020	2018/2019
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations perçues	441 912	494 072
Ventes de produits	537 735	668 198
Prestations de service et animations	180 556	261 339
Subventions d'exploitation	563 032	740 491
Dons et Mécénat		
Contributions financières	2 801	4 229
Autres produits	37 943	115 617
Reprises sur dépréciations et provisions		
Utilisations des fonds dédiés		432
Total	1 763 979	2 284 378
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de fournitures à céder	360 590	437 649
Variation des stocks de fournitures à céder	892	437
Autres achats et charges externes	923 656	1 480 284
Aides financières	9 768	30 323
Impôts et taxes	698	714
Salaires		6 120
Charges sociales	236	371
Cotisations reversées	32 059	36 849
Autres charges	105 571	139 409
Dotations aux amortissements (siège) et gros équipement (CRFs)	37 876	44 531
Dotations aux dépréciations et provisions		
Report en fonds dédiés		
Total	1 471 346	2 176 686
RESULTAT D'EXPLOITATION (I)	292 632	107 692
PRODUITS FINANCIERS		
Produits des placements	11 266	9 379
Reprises sur dépréciations et provisions		
Total	11 266	9 379
CHARGES FINANCIERES		
Intérêts et charges assimilées		
Dotations aux dépréciations et provisions		
Total		
RESULTAT FINANCIER (II)	11 266	9 379
RESULTAT COURANT (I + II)	303 898	117 072
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	59 181	62 590
Sur opérations en capital		
Reprises sur dépréciations et provisions		
Total	59 181	62 590
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	56 604	53 307
Sur opération en capital		
Dotations aux dépréciations et provisions		
Total	56 604	53 307
RESULTAT EXCEPTIONNEL (III)	2 577	9 283
RESULTAT DE L'EXERCICE (I + II + III)	306 475	126 355
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature et prestations en nature	3 600	3 600
Bénévolat	120 505	51 508
Total	124 105	55 108
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Mises à disposition gratuite de biens et prestations en nature	3 600	3 600
Personnel bénévole	120 505	51 508
Total	124 105	55 108

ANNEXE DE L'ASSOCIATION OCCE DE LA VIENNE

Du bilan de l'association de l'exercice clos le 31 août 2020. L'exercice a une durée de 12 mois couvrant la période du 1er septembre au 31 août. Les notes suivantes font partie intégrante des comptes annuels de l'association.

L'association départementale O.C.C.E. a pour objet de "permettre et de favoriser à tous les degrés dans les écoles et les établissements laïques d'enseignement et d'éducation, la création de coopératives scolaires et de foyers coopératifs (sociétés d'élèves gérées par eux-mêmes avec le concours des adultes en vue d'activités communes) qu'elle regroupe".

Les comptes annuels de l'association sont l'agrégation :

- des comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) du siège départemental,
- des comptes annuels simplifiés (bilan et compte de résultat) des coopératives et foyers coopératifs affiliés du département (les statuts de l'association stipulent que chaque coopérative ou foyer coopératif affilié est tenu d'établir, tous les ans, un compte rendu financier et un compte rendu d'activités).

Les données caractéristiques sont :

	Exercice clos	Exercice précédent
Total du bilan :	1 619 207,48 €	1 323 369,57 €
Résultat de l'exercice :	306 474,78 €	126 354,70 €
Nombre de coopératives et foyers affiliés :	283	282
dont coopératives et foyers agrégés :	283	282
dont coopératives et foyers non agrégés :	0	0
Nombre de coopérateurs :	28 370	28 697
Heures de bénévolat du siège départemental	450	450
Heures de bénévolat déclarées par les mandataires	3 932	1 423
soit un équivalent temps plein de (1 820 h)	2	1 personne(s).
soit une valorisation du bénévolat de : nb d'heures * 27,50 € (a)	120 505 €	51 508 €

(a) Sur la base d'un coût de poste annuel de 50 K€ (charges sociales comprises) soit 27,50 €/heure.

1. FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

L'exercice s'inscrit dans la continuité de l'exercice précédent.

2. PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les règles et méthodes comptables appliquées sont celles préconisées par la Fédération Nationale de l'O.C.C.E..

2.1 Méthodes comptables appliquées par le siège départemental de l'association

Conformément aux principes comptables généralement admis, le siège tient une comptabilité d'engagement :

- les immobilisations sont inscrites au bilan et sont amorties en mode linéaire sur la durée de vie probable des biens,
- les stocks sont inscrits à l'actif du bilan dès lors qu'ils sont significatifs,
- les charges à payer et les produits à recevoir, charges et produits constatés d'avances sont pris en compte.

2.2 Méthodes comptables appliquées par les coopératives scolaires et foyers coopératifs

Les coopératives scolaires tiennent une comptabilité de trésorerie et non d'engagement :

- les immobilisations (investissements) sont comptabilisées directement en charges,
- les éventuels stocks de fin d'exercice ne sont pas inscrits au bilan,
- les charges à payer et les produits à recevoir ne sont pas comptabilisés.

2.3 Retraitements d'agrégation

Les cotisations collectées par les coopératives scolaires et reversées au siège départemental ont été éliminées, les autres opérations entre le siège et les coopératives, peu significatives, n'ont pas été annulées et concernent principalement :

- les produits pour cessions achetées par les coopératives scolaires au siège départemental,
- les prestations de services fournies par le siège départemental aux coopératives scolaires.

De même, les éventuelles opérations entre coopératives scolaires, jugées non significatives, n'ont pas été éliminées.

3. CHANGEMENTS DE METHODES

Aucun changement de méthode d'évaluation n'est intervenu au cours de l'exercice.

Aucun changement de méthode de présentation n'est intervenu au cours de l'exercice.

OCCE DE LA VIENNE

4. NOTES SUR LE BILAN

Fonds associatif :	Il représente les résultats antérieurs cumulés du siège départemental.		
Report à nouveau :	Il représente les résultats antérieurs cumulés des C.R.F. agrégés.		
Résultat exercice :	306 474,78	}	dont 7 484,55 pour le siège départemental dont 298 990,23 pour les C.R.F. agrégés
Autres créances :	788,80	}	dont 788,80 pour le siège départemental dont 0,00 pour les CRF agrégés correspondant aux écarts débiteurs
entre total actif et total passif constatés dans			0 C.R.F. agrégés.
Les sources de ces écarts n'ont pas pu être toutes expliquées au jour de l'établissement des comptes annuels.			
Autres dettes :	0,00	}	dont 0,00 pour le siège départemental dont 0,00 pour les CRF agrégés correspondant aux écarts créditeurs
entre total actif et total passif constatés dans			0 C.R.F. agrégés.
Les sources de ces écarts n'ont pas pu être toutes expliquées au jour de l'établissement des comptes annuels.			
Disponibilités :	1 599 677,72	}	dont 201 829,06 pour le siège départemental dont 1 397 848,66 pour les C.R.F. agrégés,
soit en moyenne environ			4 939,39 par C.R.F. agrégé.

5. NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Dotations				
amortissements et gros équipement :	37 875,96	}	dont 219,97 pour le siège correspondant aux amortissements dont 37 655,99 pour les CRF agrégés correspondant aux investissements	
soit en moyenne environ				133,06 par C.R.F. agrégé.
Total des produits :	1 834 425,08	}	dont 84 136,68 pour le siège départemental dont 1 797 097,31 pour les C.R.F. agrégés,	
soit en moyenne environ				6 350,17 par C.R.F. agrégé.
Total des charges :	1 527 950,30	}	dont 76 652,13 pour le siège départemental dont 1 498 107,08 pour les C.R.F. agrégés,	
soit en moyenne environ				5 293,66 par C.R.F. agrégés
Résultat net moyen :				1 056,50 par C.R.F. agrégé.

6. EFFECTIF SALARIE OU MIS A DISPOSITION

Type de contrat	Exercice clos	Exercice précédent
Personnel mis à disposition par le Ministère de l'Education Nationale		
Personnel enseignant, détaché par la Fédération OCCE	1,0	1,0
Personnel de droit privé (animateur), détaché par la Fédération OCCE		
Personnel salarié par l'association départementale		0,2
Total	1,0	1,2

7. AUTRES INFORMATIONS

Afin d'appréhender les relations entre le siège départemental et les coopératives, les informations suivantes sont fournies :

En nombre	Exercice clos	Exercice précédent
Outil préconisé pour la tenue comptable des coops : Retkoop		
. Coopératives utilisant l'outil préconisé (en nombre)	214	195
. Coopératives utilisant l'outil préconisé (en %)	76%	69%
CRF visés par des "vérificateurs aux comptes"	280	282
Coopérative / foyer contrôlé par le siège	8	5
Coopérative / foyer participant à la mutualisation de la trésorerie	271	274
Part en % de la mutualisation conservée par le siège	100%	100%
Séances de formation comptable, juridique et informatique organisées pour les mandataires	8	6
Participants aux séances de formation (estimation)	50	50

BILAN DU SIEGE DEPARTEMENTAL

OCCE DE LA VIENNE

ACTIF	31.08.2020			31.08.2019	PASSIF	31.08.2020	31.08.2019
	Brut	Amort. & Dépréciat°	Net				
ACTIF IMMOBILISE					FONDS PROPRES		
Immobilisations incorporelles					Fonds propres (avant affectation)	210 274	196 944
Terrains					Résultat du siege de l'association	7 485	13 330
Constructions					Subventions d'investissement		
Matériels d'activités	2 699	2 699			Total	217 759	210 274
Autres immobilisations corporelles	7 782	7 635	147	367	FONDS DEDIES ET PROVISIONS		
Immobilisations en cours					Fonds dédiés		
Prêts OCCE					Provisions pour risques		
Autres immobilisations financières	15		15		Provisions pour charges		
Total	10 496	10 334	162	367	Total		
ACTIF CIRCULANT					DETTES		
Stocks	144		144	1 036	Emprunts OCCE		
Coopératives et usagers divers	14 030		14 030	6 831	Emprunts et dettes assimilées		
Comptes courants OCCE	4 404		4 404	154	Fournisseurs	3 600	3 960
Autres créances	789		789	4 560	Dettes fiscales et sociales		889
Trésorerie	201 829		201 829	213 854	Comptes courants OCCE		
Charges constatées d'avance					Autres dettes		11 679
Total	221 197		221 197	226 435	Produits constatés d'avance		
TOTAL	231 693	10 334	221 359	226 802	Total	3 600	16 528
					TOTAL	221 359	226 802

OCCE DE LA VIENNE

	2019/2020	2018/2019
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations perçues	46 809	45 819
Ventes de produits	10 581	11 084
Prestations de service et animations	10 527	8 255
Subventions d'exploitation	8 017	33 658
Dons et Mécénat		
Contributions financières	2 801	4 229
Autres produits	25	6 325
Reprises sur dépréciations et provisions		
Utilisations des fonds dédiés		432
Total	78 759	109 803
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de fournitures à céder	3 676	9 483
Variation des stocks de fournitures à céder	892	437
Autres achats et charges externes	29 105	30 347
Aides financières	9 768	30 323
Impôts et taxes	698	714
Salaires		6 120
Charges sociales	236	371
Cotisations reversées	32 058	31 854
Autres charges		5 309
Dotations aux amortissements	220	220
Dotations aux dépréciations et provisions		
Reports en fonds dédiés		
Total	76 652	115 178
RESULTAT D'EXPLOITATION (I)	2 107	-5 376
PRODUITS FINANCIERS		
Produits des placements	5 109	8 399
Reprises sur dépréciations et provisions		
Total	5 109	8 399
CHARGES FINANCIERES		
Intérêts et charges assimilées		
Dotations aux dépréciations et provisions		
Total		
RESULTAT FINANCIER (II)	5 109	8 399
RESULTAT COURANT (I + II)	7 216	3 023
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	268	10 306
Sur opérations en capital		
Reprises sur dépréciations et provisions		
Total	268	10 306
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion		
Sur opération en capital		
Dotations aux dépréciations et provisions		
Total		
RESULTAT EXCEPTIONNEL (III)	268	10 306
RESULTAT DE L'EXERCICE (I + II + III)	7 485	13 330
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature et prestations en nature	3 600	3 600
Bénévolat	12 375	12 375
Total	15 975	15 975
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Mises à disposition gratuite de biens et prestations en nature	3 600	3 600
Personnel bénévole	12 375	12 375
Total	15 975	15 975

Au bilan et au compte de résultat du **siège départemental** de l'exercice clos le 31 août 2020, qui dégage un excédent de 7 484.55 €. L'exercice a une durée de 12 mois recouvrant la période du 1^{er} septembre au 31 août.

0 - PREAMBULE

Conformément aux statuts de l'association départementale, les comptes annuels du siège départemental doivent être présentés à l'assemblée générale. Cependant le siège départemental n'a pas de personnalité juridique distincte de l'Association Départementale. Le siège départemental est une composante de l'association départementale comme les coopératives scolaires et foyers coopératifs du département affiliés à l'OCCE. Les notes et tableaux ci-après, font partie intégrante des comptes annuels du siège départemental de l'association.

I - PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 2018-06 de l'ANC relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels. L'évaluation des éléments de l'actif a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques. L'amortissement des biens non décomposables est pratiqué sur la durée d'usage, sans rechercher la durée d'utilisation. Sauf exception, les créances et dettes ont des échéances à moins d'un an. Les avances aux coopératives dont l'échéance est supérieure à un an sont comptabilisées en immobilisations financières. Les cotisations des adhérents sont comptabilisées lors de l'appel de cotisation.

Changement de méthode comptable : Les méthodes d'évaluation retenues et la présentation des comptes annuels n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent

II - NOTES SUR L'ACTIF DU BILAN

1. Immobilisations incorporelles et corporelles

a) Tableau de variation des immobilisations

Valeurs brutes	Début	Acquisitions	Diminutions	Fin
Logiciels informatiques				
Terrains				
Constructions et agencements				
Matériel d'activités	2 699,21			2 699,21
Agencements & aménagements divers				
Matériel de transport				
Matériel informatique	8 254,54		2 905,45	5 349,09
Mobilier de bureau	2 813,21		380,16	2 433,05
Immobilisations en cours				
Total	13 766,96		3 285,61	10 481,35

b) Acquisitions et désinvestissements de l'exercice

Matériels informatiques (mises au rebut)	2 905,45
Mobilier de bureau (mises au rebut)	380,16

c) Tableau de variation des amortissements

Amortissements	Taux linéaires	Début	Dotations	Reprises	Fin
Logiciels informatiques	33%				
Constructions et agencements	5%				
Matériel d'activités	33% à 20%	2 699,21			2 699,21
Agencements & amén. divers	10%				
Matériel de transport	25%				
Matériel informatique	33%	7 887,33	219,97	2 905,45	5 201,85
Mobilier de bureau	20%	2 813,21		380,16	2 433,05
Total		13 399,75	219,97	3 285,61	10 334,11

2. Immobilisations financières

Parts A CM	15,00
------------	-------

3. Stocks

Marchandises	144,10
--------------	--------

4. Coopératives et usagers divers

Nature	Brut	Provision	Net
Coopératives et foyers coopératifs affiliés	13 068,29		13 068,29
Usagers autres	962,00		962,00
Usagers et coopératives douteux			
Usagers et coopératives non encore facturés			
Total	14 030,29		14 030,29

5. Comptes courants OCCE (débiteurs)

Fédération Nationale

4 404,33

6. Autres créances

Subventions à recevoir

788,80

7. Trésorerie

Parts B CM

50000,00

CME

120712,51

Intérêts à recevoir Bons de caisse

8313,59

Intérêts à recevoir Livret Bleu

22802,96

201829,06**8. Charges constatées d'avance**

Néant

III - NOTES SUR LE PASSIF DU BILAN**1. Fonds propres**

Les fonds propres sont le cumul des résultats du siège départemental depuis la création de l'association.

2. Fonds dédiés

Néant

3. Provisions

Néant

4. Emprunts et dettes assimilées

Néant

5. Fournisseurs

Fournisseurs, factures non parvenues

3600.00

6. Dettes fiscales et sociales

Néant

7. Comptes courants OCCE (créditeurs)

Néant

8. Autres dettes

Néant

9. Produits constatés d'avance

Néant

IV - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT**1. Cotisations**

COTISATIONS	Exercice clos	Exercice précédent
Nombre de coopérateurs	28 370	28 697
Cotisation nationale par coopérateur	1,13 €	1,11 €
Cotisation départementale par coopérateur	0,52 €	0,49 €
COTISATIONS PERCUES DES COOPERATIVES	46 810,50	45 915,20
Cotisations versées à la Fédération	32 058,10	31 853,67
COTISATIONS REVERSEES A LA FEDERATION	32 058,10	31 853,67

2. Subventions d'exploitation

NATURE	Exercice clos	Exercice précédent
Subventions ministères		
Subventions conseil départemental		
Autres subventions	700,00	1 400,00
Autres subventions Erasmus +	7 316,80	32 258,00
Total	8 016,80	33 658,00
Dont versées aux coopératives	7 577,80	30 322,70

3. Contributions financières

Contributions Fédération OCCE

2800,96

4. Aides financières

Aides financières octroyées aux coops

2190,00

Subventions reversées aux coops

700,00

Subventions reversées aux coops Erasmus + 6877,80
9767,80

5. Produits exceptionnels

Produits de fermeture de coops 51,48
 Produits sur exercices antérieurs 216,80
268,28

6. Charges exceptionnelles

Néant

V - AUTRES INFORMATIONS

1. Rémunération des trois plus hauts cadres dirigeants

Pour satisfaire à l'article 20 de la loi du 23 mai 2006, il est indiqué qu'aucune rémunération n'a été versée au cours de l'exercice aux trois plus hauts cadres dirigeants (président, trésorier et secrétaire général).

2. Engagement de crédit bail et locations de longue durée

Néant

3. Autres engagements hors bilan

Il n'existe aucun engagement (cautions, gages, hypothèques) accordé par le siège départemental.

4. Contributions volontaires en nature

a) Mise à disposition de personnels (hors M.A.D.) ou de moyens techniques

Le siège départemental bénéficie de la mise à disposition, par la mairie de Poitiers, de locaux dépendant du groupe scolaire Montmidi (environ 40 m²) pour une valeur estimée à xx €.

b) Bénévolat

Le bénévolat du siège départemental représente environ 450 heures de travail valorisées à 12 375 € sur la base d'un coût de poste de 50 K€/an (charges sociales comprises), soit 27,50 €/heure.

5. Mutualisation de la trésorerie des coopératives et foyers coopératifs

• **Crédit Mutuel Enseignant :**

Une mutualisation des comptes postaux des coopératives scolaires affiliés est réalisée avec le Crédit Mutuel Enseignant (convention du 23/06/2004) :

	Exercice clos	Exercice précédent
Nbre de comptes mutualisés	207	195
Solde total des comptes mutualisés au 31/08		
Montant des intérêts acquis par l'AD (avant impôts)	5 108,97	8 399,26
Montant des impôts dus par l'AD		
Montant des intérêts acquis nets après impôts	5 108,97	8 399,26
Pourcentage perçu par le siège	100%	100%